

# Le Riézois

Bulletin municipal  
de la Commune de Riez



N° 16  
Janvier - Février - Mars 2005

## Le mot du Maire

Riézoises et Riézois, amis du village en ce début d'année 2005 recevez mes vœux les plus chaleureux. L'ensemble du Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année. Le 21 janvier 2005, à la Salle Multi-Activités, nous aurons l'occasion de nous retrouver afin de donner à ces paroles une note amicale et conviviale par un échange autour d'un verre, par une rencontre qui marquera notre attachement à RIEZ.

2004 a été pour notre village une année de grandes réalisations. Des réalisations qui, pour certaines, se voient car elles touchent directement notre vie de tous les jours. Citons : les travaux de la perception, la réfection des trottoirs et des places... D'autres réalisations sont plus discrètes mais tout aussi importantes et difficiles à conduire



comme : le PLU, la gestion de l'eau et de l'assainissement... Elles engagent néanmoins le développement futur de notre village.

2004 a aussi été, il faut le regretter, le temps des doutes et des bruits, entendons par bruits celui de nouvelles ou commentaires non officiels distillés pour discréditer, avec plus ou moins de gentillesse. Bien sûr, tout n'est pas parfait, telle ou telle action n'a pas encore été entreprise.

Mais, Riézoises et Riézois rassurez-vous !

Votre municipalité n'est pas en faillite. Si la seconde tranche des travaux concernant les trottoirs n'a pas encore démarré, c'est seulement par souci d'assurer à tous des fêtes de fin d'année tranquilles, sans le désagrément d'un chantier au cœur du village. Janvier nous ramènera les nuisances du printemps dernier.

L'agrandissement du supermarché est aussi une occasion de discussions animées. Sachez que la municipalité n'est pas contre un agrandissement modéré afin de respecter l'équilibre des commerces sur la commune. D'autre part, le POS voté en 1995 ne permet pas l'agrandissement demandé.

Et le colis de Noël qui devait, paraît-il, ne pas être distribué à tous nos anciens ? À l'heure où vous lisez ces mots, chacun l'a reçu et aura apprécié sa qualité. Alors les bruits, balayez-les ! L'information officielle et vraie est à votre disposition à la mairie ou directement auprès d'une ou d'un Conseiller Municipal.

Pour terminer encore une fois bonne et heureuse année, loin des bruits, loin du bruit, dans nos foyers heureux, dans notre village qui évolue sereinement pour le bien de tous avec vos élus qui chacun, dans leur domaine, œuvrent pour l'avenir. Mes vœux vont aussi vers eux pour le concours parfait qu'ils apportent à mon action et au service de tous.

Riézoises et Riézois, que 2005 vive pour notre village, pour le bon, le beau et la solidarité !

.....  
.....  
.....  
**Le Conseil Municipal invite**  
**tous les Riézois et les Riézoises**  
**à la cérémonie des vœux qui aura lieu**  
**le samedi 21 janvier 2005,**  
**à 18 h à la Salle Multi-Activités.**  
.....  
.....

# Compte rendu sommaire

de la séance ordinaire du Conseil Municipal du vendredi 15 octobre 2004

Présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de :

Excusés : Juliette Riggi qui donne pouvoir à Claude Bondil

Pierre-Jean Reymond qui donne pouvoir à Christophe Bianchi

Claude Delecolle qui donne pouvoir à Gérard Pierrot

de la délibération n° 126 à 138-04

formant la majorité des membres en exercice

Absents : Jean-Gabriel Bliet et Rémy Rainaud

M<sup>me</sup> Céline Amelot a été élue secrétaire de séance.

## **126.04 : Décision Modificative n° 2-04 - Budget Eau et Assainissement**

Suite à la création de la régie, il est nécessaire de modifier le Budget Eau et Assainissement. Il est accepté la décision modificative n° 2 qui s'équilibre en section d'exploitation et en section d'investissement

### **Section d'exploitation**

011	Charges à caractère général	+ 77 200
012	Charge de Personnel	+ 12 000
022	Dépenses imprévues	- 25 000
023	Virement à la section d'Investissement	- 64 200

### **Section d'investissement**

021	Virement de la Section de Fonctionnement	- 64 200
-----	--	----------

### **Opération 25 - Achat Matériel**

	21562 D	10 000
	2184	18 000
	2185	10 000
	1642 Recettes	38 000
	Opération 16 Extension Réseaux - Art/D 2315	- 28 200
	Opération 20 Télétransmission - Art/D 2315	- 20 000
	Opération 22 Réseau Millefleurs - Art/D 2315	- 15 000
	021 Dépenses imprévues	- 1 000

#### **127.04 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET GÉNÉRAL**

Il est adopté la décision modificative n° 2 telle que présentée et qui s'équilibre en section d'investissement.

Opération 256 - TX Éclairage - Dépense article 21534 + 2 000 €

Opération 196 - TX Voirie - Dépense article 2315 - 2 000 €

Opération 256 - TX Éclairage - Recette article 1641 + 2 000 €

Opération 196 - TX Voirie - Recette article 1641 - 2 000 €

#### **128.04 : PRÊT / AMÉNAGEMENT URBAIN DES ALLÉES LOUIS GARDIOL**

Il est contracté un prêt de 160 000 euros pour financer les travaux d'aménagement urbain des Allées Louis Gardiol auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole aux conditions suivantes :

- pour une durée de 20 ans,
- à un taux de 4,45 %,
- mode d'amortissement : échéance annuelle, constante avec amortissement progressif du capital pour le financement des travaux d'aménagement urbain des Allées Louis Gardiol.

#### **129.04 : RÉGIME INDEMNITAIRE - COMPLÉMENT**

Il est fixé le régime indemnitaire concernant la filière animation pour les indemnités horaires pour travaux supplémentaires et indemnités d'administration et de technicité.

#### **130.04 : TRANSFORMATION DE POSTES**

Il est décidé de transformer avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005 :

- le poste d'Agent Technique Qualifié dans le cadre d'emploi d'Agent Technique en Poste d'Agent Technique en Chef,
- le poste de Brigadier Chef Principal dans le cadre d'Agent de Police Municipale en poste de Chef de Police Municipale.

#### **131.04 : RÉALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX PAR LA SA HLM - PLACE DE LA MAIRIE**

Il est confié à la société d'HLM des Alpes-de-Haute-Provence, 2 rue Docteur Simon Pietri, BP 169, 04005 Digne-les-Bains, dans le cadre de l'étude de requalification du centre ancien de Riez, une opération de réhabilitation, comprenant **la réalisation de trois logements collectifs, soit un studio et deux T 4, Place de la Mairie à Riez.**

#### **132.04: RÉALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX PAR LA SA HLM - GRAND'RUE**

Il est confié à la société d'HLM des Alpes-de-Haute-Provence, 2 rue Docteur Simon Pietri, BP 169, 04005 Digne-les-Bains, dans le cadre de l'étude de requalification du centre ancien de Riez, une opération de démolition/reconstruction sur l'îlot 2, comprenant **la réalisation de six logements collectifs et de 4 garages aux 18 et 20 Grand'Rue, à Riez.**

#### **133.04: DEMANDE DE DGE SUR ÎLOT 2**

Suite au projet de la SA HLM comprenant la réalisation de six logements collectifs et de 4 garages aux 18 et 20 Grand'Rue, à Riez, il est demandé la dotation globale d'équipement la moins élevée possible pour l'opération de démolition sur cet îlot.

#### **134.04: ACHAT DE TERRAINS**

Dans le cadre du projet de la SA HLM comprenant la réalisation de six logements collectifs et de 4 garages aux 18 et 20 Grand'Rue, à Riez, pour une acquisition amiable de cette parcelle G 367, il est prévu la prise en charge des frais engendrés par la succession.

#### **135.04: CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE / BUREAU DU TOURISME**

Il est retenu M<sup>me</sup> Nadia HENIQUE, Architecte demeurant à Riez, Place Saint Antoine, BP 18, pour un montant initial de rémunération de 1 774,86 euros TTC.

#### **136.04: RÉFECTION FAÇADES ET TOITURE DU LOCAL À CONTAINERS**

Pour la réfection des façades et de la toiture du local abritant les containers, cadastré section G, n° 502, sis Place du Quinconce, il sera déposé une déclaration de travaux.

#### **137.04: SPANC - TRANSFERT DE COMPÉTENCE AU SIVOM DU BAS-VERDON**

Il est délégué la compétence SPANC au SIVOM du Bas-Verdon, conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté préfectoral n° 2000-956 du 16 mai 2000, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

#### **138.04: Adhésion à Association AGEDI**

Les statuts sont approuvés et la commune adhère à AGEDI considérant l'intérêt qui s'attache à ce que les Collectivités Territoriales intéressées puissent

adhérer à l'œuvre du service d'informatisation des services publics. M. Gérard Pierrot est désigné comme représentant de la Collectivité à l'Assemblée Spéciale du groupement intercommunal.

#### **139.04: Adhésion CHEMIN DE LA RABASSE**

L'association des Trufficulteurs à laquelle la Commune a adhéré par délibération n° 102-04 a changé de dénomination et s'intitule *Sur les Chemins de la Rabasse*. Cette adhésion est maintenue ainsi que le délégué titulaire M<sup>me</sup> Francine Conti-Cadel et M. Pierre-Jean Reymond, délégué suppléant.

#### **140.04: Adhésion INTERREG III**

M. le Maire présente le projet INTERREG III dans le cadre du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractères et il est accepté de participer à cette opération. Il s'agit d'une opération sur la thématique du développement de relation franco-italienne en assurant le paiement des dépenses à l'opération.

#### **141.04: Adhésion AU PAYS DU VERDON**

Il est accepté la Charte du Pays du Verdon bâtie autour des 4 grands objectifs :

- améliorer la qualité de vie en garantissant un accès à des services de qualité,
- organiser l'espace et maîtriser son évolution,
- mettre en œuvre une politique cohérente de développement économique,
- penser et promouvoir la culture pour tous et par tous,

et son élaboration est confiée au Syndicat Mixte des Pays du Verdon.

#### **142.04: FÊTES DE FIN D'ANNÉE**

Sont retenus pour les spectacles de fin d'année aux écoles, à la crèche et à la mairie :

- Théâtre des 4 Vents sis 6, place du Terrail à 83 440 Seillans,
- Théâtre du Matin Calme sis Quartier Engaspaty à 83 440 Seillans,
- Magic Kevin sis à 84 100 Apt.

#### **143.04: CONVENTION FISAC**

Il est accepté une convention établie avec l'État représenté par M. Jacques Millon, Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, dans le cadre de la subvention

pour les travaux d'amélioration et d'aménagement urbains des Allées Louis Gardiol entre l'État et la Commune en vue de compléter la demande de subvention.

#### **144.04: CONVENTION FORMATION**

Il est accepté deux conventions avec le Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau pour des formations d'un agent communal avec le Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau sis 22, rue Edouard Chantberland, 87065 Limoges Cedex.

#### **145.04: SUBVENTIONS**

Il est attribué les subventions :

- Association Mini-Ranch ..... 500 €
- Association des Amis du Vieux Riez..... 115 €

#### **146.04: FRANCHISE SUR SINISTRES**

Il est versé la franchise contractuelle de 98 euros à AVIVA Assurances pour les deux sinistres *Chute des panneaux électoraux sur véhicules* survenus le 23 mars 2004.

#### **147.04: PRESTATIONS FÊTES**

Il est conclu un contrat avec l'Orchestre JO Musette pour une animation le 24 octobre 2004, journée de *Riez en fête*, représenté par M. Gilbert Acien, domicilié 350, montée de Manenc, 04 100 Manosque, afin d'assurer l'animation musicale de 10 à 17 heures le dimanche 24 octobre 2004 pour une somme de 380 euros.

*Résumé affiché le 18 octobre 2004 à la porte de la Mairie*

## **Compte rendu sommaire**

*de la séance ordinaire du Conseil Municipal du jeudi 4 novembre 2004*

Présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de :

Excusés : Lucette Balione qui donne pouvoir à Nicole Anselmo  
Francine Conti-Cadelnel qui donne pouvoir à Claude Gasquet  
Renaud Bastide qui donne pouvoir à Claude Bondil  
Jean-Paul Faucon qui donne pouvoir à Michel Zorzan

Pierre-Jean Reymond qui donne pouvoir à Juliette Riggi formant la majorité des membres en exercice  
Absents : Jean-Gabriel Bliet et Rémy Rainaud  
M<sup>me</sup> Céline Amelot a été élue secrétaire de séance.

#### **148.04 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET GÉNÉRAL**

Il est adopté la décision modificative pour la prise en compte de l'achat du matériel informatique inclus dans l'opération *Aménagement du Secrétariat*.

- Dépense Article 2183 - Installation informatique ..... + 19 500 €
- Recette Article 1641 - Emprunt ..... + 19 500 €

#### **149.04 : AMÉNAGEMENT URBAIN - DÉSIGNATION D'ENTREPRISES**

L'entreprise retenue pour les travaux d'aménagement urbain des Allées Louis Gardiol partie Ouest est l'entreprise Imbert, sise à 04 330 Chaudon-Norante pour un montant global de 431 978,33 € TTC. Ce marché comprend les lots : Terrassement et revêtement de trottoirs, Maçonnerie, Assainissement incluant la tranche ferme et une tranche conditionnelle.

#### **150.04 : AMÉNAGEMENT D'UN VESTIAIRE - CONTRÔLE TECHNIQUE**

Il a été retenu l'entreprise SOCOTEC pour la mission de contrôle technique pour les travaux d'aménagement d'un vestiaire affecté au plateau sportif.

#### **151.04 : AMÉNAGEMENT D'UN VESTIAIRE - MISSION SPS**

Il a été retenu l'Atelier de Coordination d'Études et de Dessin pour la mission de coordination sécurité santé pour les travaux d'aménagement d'un vestiaire affecté au plateau sportif.

#### **152.04 : CURAGE ET DÉBOUCHAGE D'URGENCE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT Collectif**

Il est conclu un contrat avec la Société Espace Sud, entreprise chargée de l'entretien préventif par combiné cureuse aspiratrice mobile à haute pression hydraulique du réseau d'assainissement, plus le débouchage sur demande téléphonique de la Mairie, suite à l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du service des Eaux et Assainissement.

#### **153.04 : CONVENTION POUR DÉPANNAGE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES**

Il est accepté une convention avec la Société des Eaux de Marseille, entre-

prise chargée d'assurer les dépannages d'urgence et la révision annuelle des installations électriques des usines de production d'eau potable et de l'usine de traitement des eaux usées, suite à l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du service des Eaux et Assainissement.

#### **154.04 : CONVENTION POUR ANALYSES D'AUTO-CONTRÔLE**

Il est accepté une convention avec la Société des Eaux de Marseille, entreprise chargée d'assurer les prestations de service pour la réalisation des analyses d'auto-contrôle de la qualité de l'eau livrée à la consommation en application avec la réglementation en vigueur, suite à l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du service des Eaux et Assainissement.

#### **155.04 : ANALYSES DES EAUX PUBLIQUES**

L'avenant n° 1 à la convention avec le Centre Hospitalier de Digne-les-Bains pour l'analyse des eaux publiques suite au décret n° 2001-1220 du 20/12/2001 est accepté, suite à l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du service des Eaux et Assainissement.

#### **156.04 : RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU SERVICE DES EAUX**

Il est accepté le règlement général du Service des Eaux qui a pour objet de définir les conditions et modalités suivant lesquelles est accordé l'usage de l'eau du réseau de distribution suite à l'avis favorable du Conseil d'Exploitation.

#### **157.04 : RÈGLEMENT DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Il est accepté le règlement et annexes du Service de l'Assainissement Collectif qui a pour objet de définir les conditions et les modalités auxquelles est soumis le déversement des eaux usées dans les réseaux d'assainissement de la Commune de Riez suite à l'avis favorable du Conseil d'Exploitation.

#### **158.04 : BORDEREAU DE PRIX SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT**

Il est accepté le bordereau de prix du Service des Eaux et Assainissement qui a pour objet de définir les prix unitaires relatifs aux prestations et travaux de raccordement en eaux potables et usées suite à l'avis favorable du Conseil d'Exploitation.

## **159.04: REDEVANCES**

Les tarifs relatifs à la redevance de la distribution de l'Eau et de la collecte des eaux usées, sont fixés suite à l'avis favorable du Conseil d'Exploitation :

### **Distribution de l'Eau**

- Abonnement - compteur D15..... 18,04 € HT / semestre
- Abonnement - compteur D20/25 ..... 19,20 € HT / semestre
- Abonnement - compteur D30..... 20,36 € HT / semestre
- Abonnement - compteur D40..... 25,65 € HT / semestre
- Abonnement - compteur D60..... 36,67 € HT / semestre
- Abonnement - compteur D80..... 48,08 € HT / semestre
- Abonnement - compteur D100..... 74,70 € HT / semestre

### **Consommation :**

- Coût du service..... 1,04 € HT / m<sup>3</sup>

Part de l'Agence de l'Eau préservation ressource: application du taux en vigueur.

### **Collecte et Traitement des Eaux Usées**

- Abonnement..... 11,80 € HT / semestre
- Coût du service..... 0,82 € HT/m<sup>3</sup>

*Cas particulier pour forage ou puits sans comptage*

- Abonnement..... 11,80 € HT / semestre
- Coût du service un forfait de 60 m<sup>3</sup>/semestre..... 0,82 € HT/m<sup>3</sup>

## **ORGANISMES PUBLICS**

### **Agence Rhône Méditerranée Corse**

Lutte contre la pollution: application du taux en vigueur

### **État**

Taxe sur les consommations d'eau: application du taux en vigueur

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur total Hors taxes: application du taux en vigueur.

## **160.04: CONTRATS EDF - GDF**

Dans le cadre de la reprise du service des Eaux et Assainissement à compter du 8 novembre 2004, sont acceptés les contrats avec EDF - GDF pour le maintien de l'alimentation en énergie électrique de la station des eaux usées et les stations de pompage.

## **161.04: RÉGIME INDEMNITAIRE - COMPLÉMENT**

Il est prévu de verser, selon le tarif en vigueur, pour les besoins du service de

l'Eau et de l'Assainissement, aux agents titulaires et stagiaires à temps complet de la filière technique pour les cadres d'emplois des agents de maîtrise et agents d'entretien, des indemnités d'astreinte.

#### **162.04: DÉSIGNATION AVOCAT**

Il est accepté Maître François Balique, demeurant 6, place Saint-Germain-des-Prés à Paris, comme avocat de la Commune pour défendre ses intérêts dans les affaires qui l'opposent à SEERC/OTV/DDAF pour les désordres à la Station d'Épuration.

Résumé affiché le 14 décembre 2004 à la porte de la Mairie

## **Compte rendu sommaire**

*de la séance ordinaire du Conseil Municipal du vendredi 10 décembre 2004*

Présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de :

Excusés : Jean-Claude Metzger qui donne pouvoir à Christophe Bianchi  
Pierre-Jean Reymond qui donne pouvoir à Claude Bondil

formant la majorité des membres en exercice

Absents : Jean-Gabriel Bliet et Rémy Rainaud

M<sup>me</sup> Céline Amelot a été élue secrétaire de séance.

#### **163.04: DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 - BUDGET GÉNÉRAL**

Il est adopté la décision modificative n° 4 telle que présentée et qui s'équilibre en section de fonctionnement et d'investissement pour les opérations de stocks, des travaux des fouilles archéologiques ainsi que la prise en compte de la subvention du programme *Acquisitions foncières*.

**Adopté**

#### **Section de fonctionnement**

Article 6032 D Variation stock ..... + 7 500 €

Article 6032 R Variation stock ..... + 7 500 €

#### **Section d'investissement**

**Opération 258**                      **Fouilles Archéologiques**

Article 2315 D Travaux ..... + 160 000 €

Article 1641 R Emprunt ..... + 160 000 €

**Opération 247**                      **Acquisitions Foncières**

Article 1322 R Subvention Région ..... + 27 480 €

Article 1641 R Emprunt ..... + 27 480 €

#### **164.04: PRÊT - FINANCEMENT MATÉRIEL - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Un prêt est contracté auprès de Dexia-Crédit Local d'un montant de 38000 euros pour une durée de 5 ans à un taux fixe de 2,94 % pour le financement de l'acquisition du matériel informatique, du véhicule ainsi que de l'outillage du Budget de l'Eau et de l'Assainissement.

#### **165.04: PRÊT - FINANCEMENT MATÉRIEL**

Un prêt est contracté auprès de Dexia-Crédit Local d'un montant de 19000 euros pour une durée de 5 ans à un taux fixe de 2,94 % pour le financement de l'acquisition du matériel informatique.

#### **166.04: PRÊT - FINANCEMENT VESTIAIRES AFFECTÉS AU PLATEAU SPORTIF**

Un prêt est contracté auprès de Dexia-Crédit Local d'un montant de 130000 euros pour une durée de 15 ans à un taux fixe de 3,88 % pour le financement des travaux des vestiaires affectés au plateau sportif.

#### **167.04: PRÊT - FINANCEMENT AMÉNAGEMENT URBAIN ET ACQUISITIONS FONCIÈRES**

Un prêt est contracté auprès de Dexia-Crédit Local d'un montant de 100000 euros pour une durée de 15 ans à un taux fixe de 3,88 % pour le financement des opérations suivantes :

- Aménagement urbain – opération 240: ..... 25 500 €
- Acquisitions foncières – opération 247: ..... 30 500 €
- Bureau du tourisme – opération 249: ..... 21 000 €
- Logements sociaux – opération 250: ..... 23 000 €

#### **168.04: FINANCEMENT FAÇADES DE LA MAIRIE**

Il est accepté le nouveau plan de financement pour la réfection des façades Nord, Sud et Ouest de l'Hôtel de Ville d'un montant de 73056 euros hors taxes :

- État ..... 14 600 €
- Conseil Général ..... 10 782 €
- Villages et cités de caractères ..... 3 820 €
- Fondation du Patrimoine ..... 21 696 €
- Commune ..... 22 158 €

#### **169.04: Admission EN NON-VALEUR**

Sont décidées les demandes d'admission en non-valeur présentées par M. le Percepteur de Riez concernant les taxes sur la publicité des années 2000 et 2001.

#### **170.04: ACQUISITION TERRAIN - ZONE MILLEFLEURS**

Il est décidé l'acquisition de la parcelle nouvellement cadastrée D 1754 d'une superficie de 5498 m<sup>2</sup> pour un coût global et forfaitaire de 4 180,37 € (quatre mille cent quatre-vingts euros et trente-sept centimes) auprès de M<sup>me</sup> Naeye, domiciliée à Riez 04 500, Route de Marseille.

#### **171.04: RECENSEMENT**

Le recensement de la population se déroulera sur la commune du 20 janvier 2005 au 19 février 2005. Il est décidé de désigner un agent coordonnateur ainsi que de créer trois emplois d'agents recenseurs afin de réaliser cette opération.

#### **171.04: CRÉATION DE POSTE**

En raison de la création de la 3<sup>e</sup> classe à l'École Maternelle, il est créé un poste à mi-temps d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles.

#### **173.04: AVENANT AU CENTRES MUSICAUX RURAUX**

Il est accepté l'avenant n° 040166COMMU au protocole des Centres Musicaux Ruraux dont le tarif révisé au 1<sup>er</sup> janvier 2005 s'élève à la somme de 1 330 euros et applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

#### **174.04: SUBVENTIONS**

Sont attribuées les subventions suivantes :

- Association des Francas : 224 euros,
- La Sauce : 600 euros.

#### **175.04: RÈGLEMENT CRÈCHE**

Le règlement intérieur de la Crèche Halte Garderie mis en conformité avec la réglementation en vigueur sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

#### **176.04: LOTISSEMENT – MODIFICATION DE L'ATTRIBUTION DES LOTS**

Il est attribué à M. et M<sup>me</sup> Roman le lot n° 20 d'une surface de 727 m<sup>2</sup> pour un coût de 26 172 euros aux lieu et place de leur lot, précédemment attribué, n° 15.

#### **177.04: CONTRAT FÊTE DU 17 JUILLET 2004**

Il est retenu le contrat de Star Animation représenté par les mandataires M<sup>lle</sup> Nathalie Garcia et M. Renaud Barielle, demeurant 9, rue Pisançon, 13001 Marseille.

#### **178.04: CONTRAT DE MAINTENANCE POUR MATÉRIEL INFORMATIQUE**

Il est pris le contrat de maintenance pour trois ans afin d'assurer l'assistance technique du matériel informatique avec Alliance Système Informatique sis Centre Regain, Route de Marseille, 04-220 Sainte-Tulle pour un forfait de 1 200 euros hors TVA.

#### **179.04: CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LOGICIEL ÉTAT CIVIL**

Il est souscrit un nouveau contrat de maintenance avec la Société Logitud dont le siège social est Activités 9, avenue d'Italie, BP 212, 68315 Illzach Cedex, pour un montant annuel de 245 euros, révisable dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

#### **180.04: AMÉNAGEMENT ALLÉES LOUIS GARDIOL - MISSION SPS**

La mission de coordination sécurité santé pour les travaux d'aménagement des Allées Louis Gardiol a été confiée à la SOCOTEC, après consultation. Les honoraires et frais afférents sont fixés forfaitairement à la somme de 1 820 € HT.

#### **181.04: CONVENTION AVEC LE COLLÈGE - INSTALLATIONS SPORTIVES**

Il est accepté la convention entre M. le Président du Conseil Général des Alpes-de-Haute-Provence et M. le Principal du Collège de Riez pour l'utilisation des installations sportives du collège pour l'Association Riézoise *Entente de Basket*. En compensation, il sera versé une contribution calculée sur la base de 115 euros l'heure-année.

#### **182.04: CONVENTION AVEC LE COLLÈGE - HÉBERGEMENT ÉLÈVES**

Il est accepté la convention concernant l'hébergement des élèves de l'École Primaire pour les repas de midi pendant les périodes scolaires ainsi que le tarif unitaire par repas à 2,70 € prévu dans son article 3.

#### **184.04: CONVENTION AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL POUR ASSISTANCE TECHNIQUE**

Il est accepté la convention ayant pour objet de définir les relations entre le SATESE et la collectivité relative à l'assistance technique à la gestion des services d'assainissement avec le Conseil Général des Alpes-de-Haute-Provence.

#### **184.04: CONVENTION POUR ENLÈVEMENT DES BOUES**

Il est retenu la SAUR France pour l'élimination des boues de la station d'é-

uration, la convention est établie pour un an renouvelable deux fois jusqu'à une durée totale de trois ans.

#### **185.04: AVENANT POUR ANALYSE D'AUTO-CONTRÔLE**

Il est accepté l'avenant à la convention avec la Société des Eaux de Marseille pour la réalisation des prélèvements et les analyses d'auto-contrôle de la qualité de l'eau livrée à la consommation et qui a pour objet de compléter le service pour la fourniture et mise en place des bouteilles de chlore ainsi que les vérifications périodiques des installations.

#### **186.04: CONTRAT POUR AUTO-SURVEILLANCE**

Il est accepté le contrat avec la Société des Eaux de Marseille pour les opérations de mise en place, d'élaboration et de suivi de l'auto surveillance.

#### **187.04: CONVENTION SPÉCIALE DE DÉVERSEMENT DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

Une convention entre les communes de Riez et Roumoules qui définit la mise à disposition de l'installation de traitement des eaux usées et du personnel affecté au fonctionnement de l'installation moyennant le remboursement des frais de fonctionnement et de main-d'œuvre proportionnellement aux volumes déversés par la commune de Roumoules est acceptée.

#### **188.04: CONVENTION DE DÉPOTAGE**

Une convention pour la prestation de dépotage pour la fourniture de chlorure ferrique est établie avec la Société BRENNTAG Méditerranée, sise 13 127 Vitrolles.

#### **189.04: CONTRAT D'ASSURANCES POUR VÉHICULE**

Il est accepté l'avenant au contrat n° 30474040610187 de la Société AXA Assurances dont l'agent M. Stéphane Cristofle, à son agence à Riez, 44 rue du Marché, pour le véhicule immatriculé 7796 MQ 04.

#### **190.04: CONTRAT RESPONSABILITÉ CIVILE**

Il est accepté l'avenant au contrat n° 73445720 de la compagnie AVIVA Assurances sise 63, boulevard Gassendi, BP 81, 04003 Digne-les-Bains Cedex, représentée par MM Alain et Nicolas Fourneyron.

### **191.04 : REDEVANCE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - Complément**

Il est accepté de compléter les tarifs acceptés par la précédente délibération par la redevance concernant les compteurs de jardins existants tels que :

- Abonnement - compteur D15..... 18,04 € HT / semestre
- Abonnement - compteur D20 /25 ..... 19,20 € HT / semestre
- Abonnement - compteur D30..... 20,36 € HT / semestre
- Abonnement - compteur D40..... 25,65 € HT / semestre
- Abonnement - compteur D60..... 36,67 € HT / semestre
- Abonnement - compteur D80..... 48,08 € HT / semestre
- Abonnement - compteur D100..... 74,70 € HT / semestre

#### **Consommation :**

- Coût du service..... 1,04 € HT / m<sup>3</sup>

Part de l'Agence de l'Eau préservation ressource : application du taux en vigueur.

#### **ORGANISMES PUBLICS**

##### **Agence Rhône Méditerranée Corse**

Lutte contre la pollution : application du taux en vigueur

##### **État**

Taxe sur les consommations d'eau : application du taux en vigueur

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur total Hors taxes : application du taux en vigueur.

### **192.04 : Adhésion de la COMMUNE de CRUIS**

La demande d'adhésion de la commune de Cruis au Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère est acceptée.

### **193.04 : Application du NOUVEAU CODE DES MARCHÉS PUBLICS - Complément**

L'article 1<sup>er</sup> de la délibération n° 69-04 du 23 avril 2004 est modifié comme suit :

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Les achats annuels de prestations homogènes de services ou fournitures et d'opération de travaux dont le montant est inférieur à 4 000 € HT sont passés sans publicité ni mise en concurrence préalable.

Les achats annuels de prestations homogènes de services ou fournitures et d'opération de travaux dont le montant est compris entre 4 000 € et 8 000 € HT font l'objet d'une mise en concurrence d'au moins trois candidats.

*Résumé affiché le 14 décembre 2004 à la porte de la Mairie*

## La vie de la cité

- Ce trimestre a été une période relativement calme en ce qui concerne les travaux en cours dans le village.
- Les fouilles de la Rouguière sont terminées. Le comblement des différents sites est en cours. Ces comblements sont un travail minutieux. Il faut en effet empêcher tout enfoncement futur.
  - Le transformateur a été mis en place au lotissement. À noter que 4 terrains restent à la vente.
  - Le vestiaire du stade est bien avancé.
  - L'école de musique ne redémarrera pas dans sa forme actuelle. Les discussions sur un nouveau projet d'association progressent. Comptons pour une reprise à la rentrée 2005.



## Création de la Régie de l'Eau à Riez

Par sa délibération, le Conseil Municipal a décidé de se passer des services de la SEERC pour la gestion de l'eau du village. Cette décision a été motivée par la volonté de posséder une meilleure maîtrise de ce service éminemment important pour le village, de limiter les coûts liés à sa bonne marche et de gérer le futur avec une plus grande efficacité. On ne peut douter que, dans l'avenir, ce poste clé prendra une importance capitale.

Cette décision, dans un premier temps, n'est pas sans risque de fonctionnement puisque c'est un nouveau service de la mairie, *La Régie de l'Eau* qui gèrera l'ensemble du réseau de distribution. Cette régie fonctionne avec un bureau et un directeur J.-L. Boccone. Deux nouveaux employés ont été recrutés et sont exclusivement attachés à cette action. Un véhicule de fonction arborant le sigle : *Régie Municipale de l'Eau de la Ville de Riez* permettra les diverses interventions. Il s'agit en effet de gérer l'ensemble du système d'adduction d'eau et la station d'épuration. Cette station est une petite usine dont le fonctionnement répond à des exigences précises que seul un personnel ayant acquis la compétence nécessaire peut assumer.

De prime abord, cette mise en place peut paraître coûteuse mais elle sera compensée par l'économie faite sur le contrat qui nous liait à la SEERC. Différentes collaborations nous sont aussi acquises avec des structures expérimentées comme par exemple la Ville de Marseille.

Gageons que les nouvelles personnes employées seront être à l'écoute des Riézoises et des Riézois et que, lors de la mise en route de cette nouvelle structure municipale, ils trouveront la compréhension de tous les habitants en cas de difficultés passagères. Leur connaissance sur les problèmes de réseau, de station d'épuration, de compteur se fera petit à petit avec l'aide *d'anciens* du village ayant expérience dans ces domaines. D'ailleurs les choses n'ont pas tardé à se corser puisque, quelques jours avec le début de cette nouvelle organisation, des problèmes de pompage privaient d'eau certains villageois.

La création de la Régie de l'Eau nous conduit à parler de la qualité de l'eau à Riez. Que tout le monde soit rassuré, cette eau est qualifiée de satis-



**SERVICE DE L'EAU  
ET ASSAINISSEMENT**

faisante d'après les contrôles effectués par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

Quelques recommandations :

- après quelques jours d'absence, faites couler l'eau de votre robinet un certain temps,
- ne buvez que l'eau du réseau d'eau froide.

### **Association ADMR du Plateau de Valensole**

Afin de répondre à une demande croissante des services d'aide aux personnes, notre association, sous l'impulsion d'une nouvelle dynamique mise en place par la Fédération départementale, vient de créer un poste de secrétaire administrative sur la commune de Riez.

Actuellement, deux permanences ont lieu au Centre Médico-Social les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mercredi du mois. M<sup>me</sup> Raymonde Puntheller, agent de développement, responsable du Plateau de Valensole, vous accueille pour répondre aux besoins sur la commune et ses environs : l'aide aux personnes âgées, aux familles, aux malades, sans oublier le service aux particuliers. Vous pouvez aussi la joindre tous les matins en téléphonant au bureau de Malijai : 04 92 34 54 09.

D'autres permanences auront lieu en Mairie de Riez et seront tenues par M<sup>me</sup> Isabelle Lamberto qui sera à votre disposition et à votre écoute.

Ces mises en place seront, nous l'espérons, le point de départ de bien d'autres, avec pour seul intérêt de satisfaire aux besoins de la population.

Un affichage en Mairie et au Centre Médico-Social vous informera des permanences mensuelles. Vous pourrez aussi nous y joindre par téléphone. MAIRIE : 04 92 77 99 00 - CMS : 04 92 77 87 71.

**En raison de l'arrêt de l'école de musique, une réunion sera organisée le samedi 29 janvier 2005, à 14 h 30, à la mairie, afin d'établir une prise de contact avec les parents intéressés par la reprise de l'école de musique.**

**Si vous voulez que cette activité reprenne : venez nombreux !**

## L'ADPC 04 Antenne de Riez

- Une petite antenne de l'Association Départementale de Protection Civile des Alpes-de-Haute-Provence se trouve à Riez, petite par le nombre d'adhérents secouristes, mais composée de bénévoles dynamiques et actifs.

Cette année, nous avons fait plus de 600 soins sur des postes de secours à la demande d'associations ou d'institutions diverses. Nous avons participé aux renforts demandés par les départements voisins (Ardéchoise, Carnaval de Nice, cérémonies du 60<sup>e</sup> anniversaire du Débarquement à Saint-Mandrier).

En 2004, en formation, nous avons fait plusieurs sessions AFPS, participé aux jurys CFAPSE-Monitorat et CFAPSR organisés par la préfecture. En octobre, nous avons organisé à Riez au collège un CFAPSE.

En mission d'aide aux populations en décembre 2003, nous avons été présents dans le Gard lors des inondations et cet été nous avons été à Cruis pour le soutien logistique de nos amis pompiers lors des feux.

Une formation aux Premiers Secours est programmée à Riez (AFPS) du lundi 31 janvier 2005 au vendredi 4 février tous les soirs à 18h30.

Inscriptions et renseignements auprès de M<sup>me</sup> Cotterill au 0492779825.

*Faire partie de la Protection Civile, c'est aussi passer de très bons moments de solidarité, de citoyenneté et d'entraide.*

*Pas besoin d'être secouriste pour aider dans les missions et nous formons tous ceux qui le désirent. Nous avons besoin de toutes les bonnes volontés.*

Contactez-nous

au 0492779825.

**Gréoux-les-Bains au Triathlon  
des soins à une équipe  
venue d'Australie.**



## La bascule et le crieur public

- Quoi de commun entre les deux? Le souvenir de notre vie à Riez dans les années passées, au temps des tombeaux et des charrettes, au temps du peu de voitures.

Avant 1940, le pont-bascule public était limité par deux bornes en pierre aux deux angles extérieurs qui marquait ses limites. Une rangée de madriers nus au centre afin que les chevaux ne glissent pas et deux grandes tôles vissées sur eux à l'emplacement des roues des charrettes composaient le tablier extérieur.



À l'intérieur, les bras de pesées bien astiqués avec les poids qui coulaissent pour indiquer le résultat de la pesée. Avant de peser la charge, il fallait venir avec le cheval et le tombeau pour faire la tare. On allait ensuite charger la paille ou le foin ou



le plus souvent le bois. Puis on revenait peser à un kilo près des marchandises de quelques centimes. Mais le temps s'écoulait alors plus lentement sans nos questions actuelles de rentabilité. Le préposé de la bascule délivrait alors un bon et encaissait une redevance. On pouvait aussi imprimer des tickets en carton, dans le curseur, avec la tare sur une ligne et en retournant le carton, le brut sur une autre.



Durant un temps, le préposé était M. Rodari dont l'allure caractéristique après son amputation intriguait les enfants. Car M. Rodari était aussi crieur public. Au son de ses roulements de tambour, il annonçait au coin des rues des informations utiles pour l'époque. Certaines restent en l'esprit comme la consultation des nourrissons où les avis du genre : *Le maire informe la population qu'en raison du passage du tour de France, les chiens devront être tenus en laisse*. Puis ce fut Victor Catallani, dit Chichi, qui assurait différentes importantes fonctions : crieur public (là progrès, il était équipé d'un haut parleur portable), préposé à la bascule, gestionnaire du syndicat d'initiative et de la bibliothèque publique. Chichi avait son bureau dans le local voisin de la bascule. Autre arme à son arc, Chichi était le chef des clairons du Réveil Musical Riézois. Une autre histoire dont nous parlerons dans un prochain numéro.

Mais revenons à notre bascule. Petit à petit elle a été moins utilisée et la clef était laissée au café le plus proche. Les gens se pesaient eux-mêmes et se consignaient sur le cahier. À ce moment-là les transactions se faisaient sur parole, avec la plus scrupuleuse honnêteté d'autant plus que les sommes en jeu étaient minimales.

Quand il fallut peser les camions (heureusement la portée de la balance avait été prévue avec une bonne marge), il s'avéra que les roues extérieures du pont arrière portaient sur le rebord. On entreposa alors deux plateaux dans le *galembroun* qui, placés sous les roues intérieures, les soulevaient suffisamment pour que le poids soit exact. Chaque fois, il fallait donc placer les plateaux, monter dessus, peser puis avancer, les enlever et les remettre en place.

Comme les tôles se soulevaient et devenaient un danger public, que les madriers pourrissaient et menaçaient de s'effondrer, la bascule a été refaite. C'est celle qui nous reste actuellement. Cette fois un gros véhicule peut y être contenu entièrement. Mais pour agrandir, il a fallu enlever les deux bornes de pierre qui, en principe, se trouvent encore à l'entrée du musée lapidaire.

Aujourd'hui la bascule est pratiquement inutilisée car le bois se vend au mètre et peu d'autres matières sont sujettes à pesée. Le plateau devient dangereux et doit être éliminé. Mais il serait dommage de démolir le mécanisme intérieur car c'est *de la belle œuvre* qui témoigne de notre histoire commune.

Remerciements à Jean Gasquet pour son témoignage de cette époque de notre village

## Table ronde: Riez et son territoire de la préhistoire

Le 23 octobre plusieurs chercheurs participant au programme collectif de recherche *Riez et son territoire de la Préhistoire aux Temps modernes* ont tenu une table ronde au Salon Mirabeau de la mairie. L'entrée était libre. Les conférences qui se sont succédé étaient très intéressantes. Elles mettaient en valeur le patrimoine riezois et permettaient de porter un œil nouveau sur le travail des archéologues et des historiens dans la région. Plusieurs personnalités telles que Gaëtan Congès, conservateur au Service Régional de l'archéologie, Dominique Garcia, conservateur adjoint du centre Camille Jullian (CNRS) et Philippe Borgard, chargé de recherches... pour ne citer que les principales étaient présentes. Les autres chercheurs ne sont pas oubliés, la qualité de leurs interventions en est la preuve.



La matinée était consacrée à Riez et sa région. Le territoire antique de Riez a été délimité avec plus ou moins de précision. Inclus dans la Gaule narbonnaise, Riez dominait un très vaste territoire. Riez a bien sa place dans l'empire romain. Sa délimitation s'est faite grâce aux bornes antiques retrouvées et par la lecture de documents médiévaux. Les prospections faites sur les zones brûlées sont une autre manière de retrouver les traces du passé. Ces prospections font appel aux photos aériennes puis aux témoignages des chasseurs et des agriculteurs. La prospection pédestre est l'action finale. Le terrain est parcouru par plusieurs personnes marchant à un intervalle de 4 mètres. Rien ou peu de chose ne doit échapper à leurs yeux exercés. C'est ainsi que 43 nouveaux sites ont été repérés.

L'après-midi fut axé sur la cité de Riez. La description d'un paysage mobile créé par le Colostre fut particulièrement intéressante. Différents sondages ont été réalisés en 1994 et 1997. Ils ont permis de connaître l'évolution de l'environnement durant 2000 ans. Le Colostre à l'époque romaine passait plus près du baptistère et se trouvait 2 mètres en dessous du niveau actuel. Combien de crues a-t-il fallu pour atteindre le niveau actuel ? Un autre moment fort de l'après-midi fut la description des fouilles de la Rouguière, exposé décliné avec passion par P. Borgard. La nécropole qui se situe dans ce quartier de Riez témoigne des rites funéraires spécifiques de l'époque. Les enclos funéraires sont alignés le long d'une voie reliant Riez à Castellane. Ces enclos, c'est-à-dire des concessions funéraires, sont carrés ou rectangulaires et limités par un mur. À l'intérieur se trouvent des fosses et des urnes. Durant les premier, deuxième et troisième siècles, on pratiquait l'incinération. La fosse est remplie de charbon, les urnes contiennent les os. Des cas particuliers sont cependant à noter. Les enfants n'étaient pas brûlés. Un enfant de 6 mois environ avec ses parures a été retrouvé dans un cercueil de plomb. Une tombe a été retrouvée avec un conduit partant de l'extérieur et aboutissant au niveau de la tête. Pratique dont le but était de *rester en contact*. On pratiquait la libation et à la date anniversaire de la mort on faisait couler miel, lait ou vin. Autre centre d'intérêt : le groupe épiscopal paléochrétien. Il rentre dans le cadre du plan patrimoine antique. Une mauvaise restauration fut réalisée en 1818, une autre en 1905 qui permirent cependant de sauver le monument. En 1930, il devint musée lapidaire. La cathédrale qui se trouve à proximité fut démantelée en 1500. Les matériaux ont été récupérés. Cette cathédrale daterait du V<sup>e</sup> siècle. Le baptistère et la cathédrale ne sont en fait que deux éléments d'un groupe plus grand comprenant entre autres le palais de l'évêque.

L'été prochain verra l'ouverture de nouvelles fouilles archéologiques autour des vestiges de l'ancienne cathédrale en préliminaire d'une mise en valeur de ce site *paléochrétien* unique en Provence.

**Toutes les assistantes maternelles agréées  
peuvent se faire inscrire à la Mairie  
dans le but de se faire connaître auprès des parents.**

# Quelques conseils et astuces

## *pour mieux maîtriser les consommations d'électricité*

(sources : Électricité de France)

Réduire sa consommation d'électricité c'est agir pour l'environnement et diminuer votre facture

### **L'éclairage**

L'éclairage représente 15 % de votre facture.

- Pensez aux ampoules et aux tubes basse consommation. Une ampoule basse consommation de 18 W éclaire comme une ampoule de 75 W mais consomme 4 fois moins d'énergie.
- Privilégiez l'éclairage direct. Les halogènes pour l'éclairage vers les plafonds sont très grands consommateurs d'électricité.
- Ayez de bons réflexes... Éteignez la lumière des pièces inoccupées ou dès que vous sortez d'une pièce. Pensez à dépoussiérer régulièrement vos lampes, lampadaires et réflecteurs. À puissance égale, une ampoule propre peut produire un flux lumineux 40 % supérieur à celui d'une ampoule poussiéreuse.
- Faites entrer le maximum de lumière naturelle.

### **L'audiovisuel et l'informatique**

Un constat étonnant : la veille vous coûte plus cher en électricité que les heures d'utilisation réelles.

**20 heures de veille = 4 heures d'utilisation.**

Pour un temps quotidien d'utilisation estimé à 5 heures, la consommation annuelle du téléviseur est estimée à 165 kWh. Un sage conseil, évitez de maintenir en veille votre téléviseur et votre ordinateur.

### **Les appareils ménagers**

- **Réfrigérateur-congélateur** : Le réfrigérateur ou le congélateur de 280 litres (une porte dont l'acquisition est antérieure à 1995) consomme environ 410 kWh par an. Lors de son remplacement, achetez un appareil de classe A, qui ne consomme que 200 kWh par an, soit près de 2 fois moins. Évitez de placer ces appareils près d'une source de chaleur ou dans un milieu humide et pensez à les dégivrer régulièrement. Laissez les portes ouvertes le moins de temps possible, et laissez refroidir vos aliments avant de les mettre au réfrigérateur et au congélateur.

- **Lave-linge, sèche-linge et lave-vaisselle**: La consommation annuelle d'un de ces appareils dépend de la façon dont on l'utilise. Pensez à la touche *éco* ou *demi-charge* et préférez si possible les programmes basse température. À 30 °C ou à 40 °C, vous pouvez consommer trois fois moins d'énergie qu'à 90 °C. Si votre machine est équipée d'un programmateur, pensez à l'utiliser, et profitez des heures creuses.
- **Matériel de cuisson**: Si vous devez changer votre four, sachez qu'un four à pyrolyse est mieux isolé qu'un four traditionnel, donc plus économique à la cuisson.
- **La consommation des autres appareils électriques**:  
Fer à repasser: pour une puissance de 800 à 1 800 watts, il consomme environ 40 kWh par an. L'aspirateur de 1200 à 1400 watts a une consommation annuelle de 30 kWh.

## **L'eau chaude sanitaire**

La production d'eau chaude est le second poste en importance sur la facture d'électricité après le chauffage si votre logement est équipé d'un chauffage électrique. La consommation est liée à la fréquence des bains et douches et au nombre des utilisateurs. Une douche consomme moins qu'un bain et le robinet mitigeur doit équiper vos appareils pour réduire votre consommation d'eau. En dehors du coût de l'eau, qui n'est pas négligeable, on estime qu'une douche coûte en électricité, 0,11 € et un bain 0,24 €.

*Un robinet qui goutte, ce sont 4 litres d'eau par heure, soit 35 000 litres en plus par an sur votre facture d'eau. De plus, s'il s'agit d'eau chaude, les fuites ont une incidence sur votre consommation d'électricité.*

## **Le chauffage électrique**

Pour les personnes qui l'utilisent, vous devez programmer votre chauffage en fonction de votre présence.

- Ne posez aucun objet ni linge sur vos appareils de chauffage.
- Pensez à éteindre votre chauffage quand vous ouvrez vos fenêtres.
- Veillez à ne pas obstruer les bouches d'entrée et d'extraction d'air de votre logement.
- Nettoyez régulièrement vos appareils de chauffage pour les rendre plus performants.

## Un tarif social pour l'électricité

Avec des ressources peu importantes, certains ont bien du mal à faire face à leurs charges.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, les ménages à bas revenus pourront bénéficier d'un tarif social pour l'électricité. Les ménages concernés sont ceux dont les ressources annuelles ne dépassent pas 5 520 euros. Le tarif en question consiste en une réduction allant de 30 à 50 % du montant global de la facture (c'est-à-dire de la partie fixe comme de la partie consommée) sur les 100 premiers kilowatts/heures mensuels consommés (plafond fixé), en fonction du nombre d'unités de consommation (UC) que compte le foyer.

Ce sont les organismes d'assurance maladie qui communiquent aux distributeurs d'électricité la liste des intéressés qui recevront une attestation à compléter et à retourner dûment remplie. Tout cela a un coup qui sera à la charge des compagnies d'électricité. La mesure devrait concerner plus de 1,5 million de foyer.

Nombre d'unités de consommation (UC)	Taux de réduction
1	30 %
Entre 1 et 2	40 %
Supérieure ou égale à 2	50 %

## Informations

- Dans notre dernier numéro du Riezais, nous recherchions une nouvelle correspondante pour La Provence... Elle était déjà trouvée.

Il s'agit de:

Marie ALSTEENS 06 75 41 28 87 – mariez04@hotmail.com

- Une nouvelle association vous propose de nombreuses activités: peinture, cuisine, poterie, informatique... Vous pourrez aussi participer à des forums de lecture et de poésie. Association Infoform dont le siège est Tarte@net, 12 rue du Marché 04500 Riez. Tél.: 04 92 77 70 87

## Commémorations

Le 11 novembre a été une fois encore l'occasion de garder en mémoire et de transmettre aux générations futures le message fort du sacrifice de nos soldats. Une manifestation toujours suivie par de nombreux Riezois.



La journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie de 1952 à 1962 s'est déroulée le 5 décembre 2004. Cette journée a été instituée par le décret ministériel du 26 septembre 2003. À cette occasion, il s'est tenu au Monument aux Morts, une courte veillée suivie d'un dépôt de gerbe avec lecture du message des anciens combattants de l'UNC du canton de riez et du message du secrétaire d'état chargé des Anciens Combattants.

Un moment de recueillement important tourné vers *le souvenir de tant des nôtres tombés ou disparus sur ces terres du Maghreb auxquelles nous attachent tant de liens.*

## Exposition

*Riez occupé, Riez libéré*, une exposition présentée par Les Amis du Vieux Riez au bureau du Tourisme. Du 12 octobre au 8 novembre, nous avons pu nous retremper dans une époque qui, sans être très lointaine, reste peu

connue pour certaines générations actuelles. Un vrai plaisir de voir les costumes d'époque, les armes et tous les documents officiels (provenant des archives départementales et communales) qui régissaient la vie de tous les jours. Une moto, un landau étaient exposés. Une exposition très belle, instructive. Il faut remercier vivement les organisateurs, ceux qui ont préparé les différents sujets et qui ont organisé les vitrines de présentation.



## Des ateliers pour préparer Carnaval

Cette année encore, le comité de pilotage du CEL (Contrat Éducatif Local), organisateur du Carnaval de Riez (écoles maternelle et primaire, centre de loisirs, Club Cool, La Sauce, parents d'élèves, Mairie) propose à la population riezoise de préparer collectivement ce Carnaval 2005 qui aura lieu le samedi 26 mars. Cette journée de fête se déroulera comme en 2004, à savoir un défilé animé dans les rues du village le matin avec les enfants des écoles, grand feu pour brûler le Caramantran aux IV Colonnes, apéritif offert, et pour clôturer cette journée, et apprécier une dernière fois les diverses performances, une soirée costumée aura lieu à partir de 18 h à la Salle Multi-activités. Toutes les générations sont invitées à y participer... !



Le but étant d'élaborer et de fêter ensemble cet événement, des ateliers gratuits seront mis en place dès le mois de janvier ; ils fonctionnent sur une base de matériaux de récupération (tissus, bois, carton, papiers...) et des fournitures achetées (peintures, colles...) par la Mairie, le Conseil Général et la Direction Départementale Jeunesse et Sport, dans le cadre du CEL.

Ainsi vous pourrez vous rendre à des ateliers d'activités diverses :

- Le mercredi matin, de 10 h à 12 h, école primaire, pour les adultes : élaboration des costumes et accessoires, du *Caramantran*...
- Le mercredi après-midi, de 14 h à 17 h, école primaire, pour les enfants avec leurs parents, le centre de loisirs, le Club Cool... : élaboration des costumes, accessoires, boîtes à maux, *Caramantran*...
- Le vendredi, de 17h30 à 19h30, école maternelle, enfants et adultes, atelier danse pour préparer le défilé.

Le thème, proposé mais pas imposé, retenu pour l'édition 2005 est *Les Quatre éléments : la terre, l'air, l'eau, le feu*.

Pour élaborer les costumes et le *Caramantran*, nous récupérons donc :

- des rideaux type voilages légers, mousseline, organza, taffetas, tulle... tout tissu léger et fluide,
- du grillage fin (type grillage à poules).

Ces ateliers sont gratuits et ouverts à tous les Riezois ; ils débiteront à partir du mercredi 5 janvier.

Alors n'hésitez plus, rejoignez-nous avec vos envies, vos idées... pour faire tous ensemble de ce Carnaval une véritable fête pour tous !

# ITER: une chance pour la région?



Cadarache SITE EUROPÉEN POUR ITER

ITER est un acronyme anglais qui désigne un projet de recherche destiné à démontrer la possibilité scientifique et technologique de la production d'énergie par la fusion des atomes, c'est-à-dire pour être simple de leur union. Compte tenu de l'augmentation de la population mondiale, de l'émergence des pays du Sud aux nouvelles technologies, du développement de nos modes de vie, il est facile de comprendre que bientôt nous allons manquer d'énergie. L'énergie fossile nous assure environ et seulement 50 ans de tranquillité. Essayer de recréer les réactions nucléaires qui se développent dans le soleil et développer une énergie propre et abondante, voilà un challenge ambitieux que notre région doit et peut porter avec le site de Cadarache. La concurrence est dure, d'autres pays dont le Japon sont dans la course. Le Japon propose le site de Rokkasho.

La durée de ce projet est de 30 ans qui se décomposent en 10 ans pour créer la machine et 20 ans pour optimiser son fonctionnement. Et quelle machine puisque les températures devront atteindre à l'intérieur 200 millions de degrés !

Pour François d'Aubert, Ministre délégué à la Recherche, *Cadarache est le meilleur site mondial pour construire ITER, pour y accueillir les plus grands savants mondiaux de la fusion. ITER à Cadarache, c'est partager notre savoir-faire, nos compétences, notre expertise, pour réussir ensemble. Pour mener à bien un projet aussi complexe, pour éviter les retards, pour anticiper les aléas, pour limiter les coûts, le bon sens, le sens des responsabilités, c'est de faire confiance à l'expérience. En Europe, la France avec d'autres pays, a cette expérience. Nos chercheurs ont cette passion. Leur envie de réussir, ce n'est pas de l'arrogance, c'est une conviction. Je partage, moi aussi, cette conviction.*

*L'État, les collectivités territoriales – départements et région – en Provence Alpes Côte d'Azur font un effort financier considérable en faveur d'ITER. Pour être prêts les premiers et accueillir rapidement ITER à Cadarache, nous avons déjà prévu les conditions de vie et d'accueil des chercheurs internationaux et de leurs familles, nous avons prévu les aspects managériaux et logistiques pour réussir le pari technologique de la cons-*

*truction de ce très grand équipement. Nous avons déjà engagé les procédures d'autorisation légale pour l'installation d'ITER. En favorisant l'amélioration du tissu économique, en donnant plus d'atouts à cette région, nous renforcerons notre place dans la compétition économique européenne et internationale.*

On ne peut douter que Riez profitera de ce développement et que notre village proche de Cadarache sera une cité d'accueil pour les chercheurs et leurs familles amoureux de la vie à la campagne. Il sera sans nul doute plus facile de rentrer le soir sur Riez que sur Aix ou toute autre métropole.

Le commissaire européen à la recherche, Louis Michel, a indiqué espérer un accord avec le Japon avant la fin de l'année pour l'installation de ITER à Cadarache. À l'heure actuelle nous devrions être fixés. Cependant cette date n'est pas une date butoir. En cas de non accord, il est possible de poursuivre avec moins de partenaires.



### **Rappel: Immatriculation des moins de 50 cm<sup>3</sup>**

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004, tous les cyclomoteurs (engins de moins de 50 cm<sup>3</sup>) achetés neufs doivent être immatriculés lors de leur mise en circulation.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la politique globale de sécurité routière et de la refonte générale du système d'immatriculation des véhicules.

L'obligation d'immatriculation concerne uniquement les engins vendus neufs à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2004. Toutefois les propriétaires de cyclomoteurs mis en circulation avant cette date pourront, s'ils le souhaitent, les faire immatriculer sous réserve de posséder les données techniques suffisantes. Les démarches d'immatriculation des cyclomoteurs neufs incombent aux vendeurs. Le certificat d'immatriculation est gratuit.

# Le Centre de Loisirs de Riez

## Rappel sur le fonctionnement du centre de loisirs géré par l'association des Francas des Alpes-de-Haute-Provence

Nous accueillons les enfants de 5 à 12 ans pendant l'année scolaire, les mercredis et petites vacances, dans les locaux de l'école élémentaire et pendant la période estivale à l'école maternelle (dès 4 ans). Nous proposons un système d'inscription à la journée ou demi-journée les mercredis et à la semaine pendant les vacances. L'accueil des enfants est assuré par une équipe de permanents, Sandrine Ynesta et Mireille

Giraudet, animatrices et Gaëlle Saunier, directrice, complétée par un à cinq jeunes animateurs pendant les vacances en fonction des effectifs. Le programme d'activités est affiché à l'entrée de l'école élémentaire. En ce qui concerne les repas, nous demandons aux familles d'apporter un panier-repas pour leur(s) enfant(s) que l'on réchauffe si besoin et nous fournissons le goûter. Les familles ont également la possibilité de venir chercher leur(s) enfant(s) pour le temps du déjeuner. Le tarif à la journée est de 6,25 € par enfant de Riez et 11,59 € par enfant de l'extérieur (avec la possibilité de déduire les bons loisirs CAF).

**Pour tout renseignement et inscriptions,  
n'hésitez pas nous contacter au 0492777819**

*Pour l'équipe d'animation, Gaëlle Saunier*



## Sur les Chemins de la Rabasse

- Le 3 décembre 2004, en présence des maires des communes de Riez, Puimoisson, Roumoules, Allemagne-en-Provence, Esparron-du-Verdon et Montagnac, et de l'association des Trufficulteurs du département des Alpes-de-Haute-Provence, les communes concernées ont présenté officiellement leur programme 2004/2005, riche de manifestations dans les villages du canton de Riez.
- L'association *Sur les Chemins de la Rabasse* et la mairie de Riez organisent le 30 janvier 2005 une manifestation autour de la truffe sur le thème *Truffe et gastronomie*. Avec le marché trufficole et du terroir, des démonstrations culinaires (et dégustations) seront réalisées par des grands chefs et par les élèves du Lycée Hôtelier de Sisteron. Ces derniers feront un stand sur les accords *Mets et vins* et des démonstrations de plats cuisinés salés comme sucrés. Un concours de la recette la plus originale sur la truffe est organisé. Premier prix : des truffes à gagner. À vos méninges ! L'après-midi, un superbe CD-Rama nous sera offert par Aimé Richaud (retraité CNRS), grand spécialiste de la truffe. Un beau dimanche de gourmets en perspective.

L'Association  
**Sur les chemins de la Rabasse**  
présente sept journées  
**Autour de la TRUFFE**  
Tél. : 04 92 78 43 18

Esparon  
11/12/2004  
Marché de Noël  
et de la Truffe

Allemagne  
19/12/2004  
Salon du Livre

Puimoisson  
16/01/2005  
Truffe et Agriculture

Randonnée  
de Montagne à  
Roumoules  
5 décembre 2004

Roumoules  
20/02/2005  
Fête du  
chien truffier

Riez  
30/01/2005  
Truffe et  
Gastronomie

Montagnac  
23/01/2005  
Fête des Rabassiers

CA  
PROVENCE  
COTE D'AZUR

Stc La Rabassier

## Le baptême dans les premiers siècles de l'Église

- Suite à l'article paru dans le Riézois n°??? sur l'ensemble paléochrétien composé du baptistère et de l'ancienne cathédrale, Mireille Labrousse de l'Université de Montpellier nous communique :

Dans le Nouveau testament, le baptême est présenté comme le sacrement qui fait chrétien celui qui le reçoit et qui l'incorpore à l'Église. Le rite d'immersion était connu du judaïsme mais le baptême pratiqué par Jean-Baptiste dans les eaux du Jourdain s'en distinguait déjà par son caractère moral (confession des péchés) et non plus rituel, et par sa valeur eschatologique (il préfigure le baptême chrétien). Dès le début du ministère de Jésus, la régénération spirituelle est présentée comme la condition nécessaire pour entrer dans le royaume de Dieu. Le rite baptismal sera sanctificateur par l'action de l'eau et de l'Esprit Saint. L'eau est donc dès l'origine l'élément nécessaire pour produire cette régénération. Pour être valide le baptême doit être conféré selon la formule *Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit*. La régénération baptismale efface les péchés et procure le salut. Les conditions de son efficacité sont : la foi (qui précède le baptême) et le repentir des péchés.

Les apôtres, les premiers, ont baptisé eux-mêmes après la Pentecôte, puis ils ont conféré à d'autres l'administration du sacrement. Tous les hommes peuvent recevoir le baptême : les païens comme les juifs, les enfants aussi bien que les adultes. Dans les premiers siècles du christianisme, les pères de l'Église grecs et latins, ont toujours insisté sur la nécessité absolue du baptême pour celui qui veut faire partie de l'église et s'assurer du salut éternel. Le baptême est appelé par Tertullien (fin du II<sup>e</sup> siècle) *sacrement de la foi*. Saint Basile, Saint Jean Chrysostome (IV<sup>e</sup> siècle) le présentent comme une empreinte divine, le sceau indélébile qui marque le chrétien et qui remplace la circoncision, signe de l'ancienne alliance.

La formule trinitaire était prononcée au moment de l'immersion du baptisé (pratique la plus courante remplacée dans certains cas par la triple infusion de la tête). La tradition a conservé l'usage de la triple immersion qui se pratiquait dans une source, une rivière ou une citerne ce qui explique la construction du baptistère comme à Riez.

Le sacrement du baptême était suivi de la confirmation (sacrement administré par l'Évêque et considéré comme le complément du baptême) et de l'Eucharistie. Le baptême était le plus souvent conféré par un prêtre ou, à défaut, par un diacre. Tertullien indique que, en cas d'urgence, on reconnaissait aux simples fidèles le droit de baptiser. Les Pères ont été amenés à réfléchir sur la validité du baptême conféré par les hérétiques. En Afrique, les donatistes qui s'étaient séparés de l'Église rebaptisaient les catholiques qui venaient à eux. Optat de Milève (IV<sup>e</sup> siècle) puis Saint Augustin ont enseigné que le baptême reçu et donné en dehors de l'Église selon la formule trinitaire est valide, indépendamment du ministère qui le confère et ne doit pas être réitéré.

Les enfants et les adultes pouvaient recevoir le baptême. Les adultes recevaient

une préparation (catéchuménat) et devaient professer leur foi. Le sacrement, toujours valide, n'est efficace que si la conversion du baptisé est sincère. Les candidats au baptême devaient renoncer aux métiers interdits aux chrétiens (proxénètes, prostituées, comédiens, astrologues, magiciens...).

Le baptême des enfants est une pratique répandue dès le II<sup>e</sup> siècle. Saint Cyprien conseille de le conférer avant le 8<sup>e</sup> jour. Saint Augustin proclame la nécessité de baptiser les enfants à cause du péché originel. Suivant les doctrines des Pères, le baptême qui efface le péché originel est une seconde naissance, il fait du baptisé l'enfant de Dieu, le cohéritier du Christ (Hilaire, Athanase).

Cependant, l'homme ainsi régénéré et sanctifié devait se conserver pur et ne plus pécher, car le baptême ne peut être conféré qu'une fois. C'est pour cette raison sans doute que, malgré l'enseignement des Pères, la pratique du baptême à l'âge adulte s'est longtemps maintenue. D'autre part les nouveaux baptisés étaient souvent dans les premiers siècles des païens convertis au christianisme à l'âge adulte. L'exemple le plus illustre est celui de Saint Augustin qui reçut le baptême à l'âge adulte, peu après sa conversion, avant de devenir prêtre puis évêque d'Hippone (fin du IV<sup>e</sup> siècle).

L'église dut élaborer un système de pénitence et de réconciliation pour les chrétiens qui, après le baptême, ont commis une faute grave. La discipline pénitentielle des premiers siècles exigeait des pécheurs un repentir sincère après une période d'expiation (excommunication) qui pouvait être de plusieurs années au terme de laquelle, ils recevaient de l'évêque l'imposition des mains et retrouvaient la communion ecclésiale et eucharistique. Cette réconciliation (sacrement de pénitence) ne pouvait être reçue qu'une fois, c'est pourquoi jusqu'au VI<sup>e</sup> siècle, la pénitence était réservée aux personnes âgées et aux mourants.

## **Recensement de la population**

En 2005, vous êtes concernés par l'enquête de recensement et votre participation est essentielle. C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.

La collecte se déroulera en janvier et février 2005. Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Merci de lui réserver le meilleur accueil.

**L'enquête de recensement est préparée et réalisée par la commune. L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) organise et contrôle la collecte.**

## Le Pays du Verdon

► Le Pays du Verdon, on en parle mais que cache cette appellation ?

En quelques phrases choisies, résumé de la Charte du Pays du Verdon :

Ce pays compte 43 communes réparties sur les deux rives du Verdon. Son identité est construite autour des paysages, des espaces habités caractéristiques, du culte de l'eau, des activités traditionnelles agricoles et artisanales...

Le Pays du Verdon se met en place pour répondre ensemble à des difficultés. Son objectif sera de conserver à ce territoire sa fonction de territoire de vie et en faire un territoire fort et autonome.

Pour atteindre cet objectif, il faut :

- améliorer la qualité de vie en garantissant un accès à des services de qualité : maintenir et développer le maillage scolaire, développer les antennes de service, maintenir les services aux personnes (services à la petite enfance, aux personnes âgées, de santé), garantir la présence d'infrastructures nécessaires (transports, technologie de la communication),
- organiser l'espace et maîtriser son évolution : maîtriser le foncier avec un schéma de cohérence territoriale, accompagner les communes par une équipe technique, élaborer une politique concernée de logement,
- mettre en œuvre une politique cohérente de développement économique : favoriser l'implantation et la création d'entreprises, créer des activités par la diversification et la valorisation des filières,
- promouvoir la culture : pour tous et par tous en amenant les acteurs culturels à mieux se connaître, en améliorant la qualité des productions et leur diversité.

Un programme ambitieux qui portera ses fruits, il faut l'espérer. Il est vrai que l'union fait la force. Riez compte quatre représentants au Conseil de Développement du Pays du Verdon.

Nous avons appris avec émotion le **décès de Hubert Meyer** qui, pendant plusieurs années, a dirigé la Chorale de l'Auvestre, association qu'il avait créée. Il a également tenu l'orgue lors des offices religieux.

De confession protestante, il était présent lors des grands événements catholiques.

Un bel exemple d'œcuménisme.

## À inscrire dans vos tablettes!

La Fête départementale de l'Olivier le 5 mai 2005 sera l'occasion de lancer les Journées Romaines les 5, 6, 7 et 8 mai.

En effet, de nombreux Riézois souhaitent que se déroulent à Riez de nouvelles fêtes romaines. Le programme des journées sera très riche en surprises. Le défilé costumé sera un élément incontournable de cet événement.

Pour participer au défilé ou avoir des idées de costumes (toutes les personnes intéressées sont les bienvenues), contacter :

Valérie au 0492779909 ou Josiane au 0492777371

### Bienvenue à Laurence et Laurent

Bien que déjà arrivés sur la commune depuis quelque temps, c'est avec plaisir que nous accueillons Laurence & Laurent. Ils ont ouvert des Gîtes et Chambres d'Hôtes : La Bastide du Rousset. Une centaine de personnes sont venues en vacances cet été et ont participé à la vie du village.

Gîtes à faire connaître ; pour plus de renseignements, visitez le site : [www.bastide-du-rousset.com](http://www.bastide-du-rousset.com)



### Boulangerie pâtisserie artisanale

Changement de propriétaire à la boulangerie du haut des Allées. Pierre QUESADA arrive de Nice. La période des fêtes nous a permis d'apprécier tout particulièrement la qualité de sa pâtisserie.

Bon vent à Riez

et réglez-nous !

## Le carnet de l'état civil

### Décès

- 25/09/2004 – Mireille, Virginie CRAVAGNOLO, veuve TAMISIER, née le 15/09/1910
- 24/09/2004 – Oscar, Joseph BIALAS, né le 28/11/1926
- 30/09/2004 – Paulette, Noëlie ARMELIN, veuve GRANET, née le 16/04/1924
- 30/09/2004 – Augusta, Marguerite MANENT, épouse PIQUARD, née le 20/04/1915
- 10/10/2004 – Jeanne, Victoria BRUN, veuve GARCIN, née le 02/04/1905
- 10/10/2004 – Paul, François YVIN, né le 19/03/1921
- 13/10/2004 – René, Emile, Henri BIEVLIET, né le 16/06/1943
- 19/09/2004 – Antoinette, Julia CABASSON, veuve MOURET, née le 27/09/1914
- 30/10/2004 – Clément, Pierre IVARS, né le 15/05/1950
- 23/11/2004 – Jeanne ANTARAMIAN, épouse EGEA, née le 24/08/1932
- 14/12/2004 – Maurice MARTIN, né le 25/06/1927

### Mariages

- 25/09/2004 – Sophie, Anne, Elisa BOCCARA et Emmanuel Robert Léon AUTRAN

### Naissances

- 08/10/2004 – Laurie, Camille, Sylvie CROTOGLI, née à Digne-les-Bains
- 24/10/2004 – Tomas, Ange, Baptiste GASPARD, né à Manosque
- 04/11/2004 – Samy, Aboubakr AICHOUBA, né à Digne-les-Bains
- 09/11/2004 – Enzo, Yvon, Christian HARS, né à Manosque
- 27/11/2004 – Lucas, Camille ZORZAN, né à Marseille



### INFOS

Deux adresses courriel

À votre disposition

**mairie.riez@wanadoo.fr**

**http://www.ville-riez.fr**

pour le Bureau du Tourisme

**tourisme.riez@wanadoo.fr**

Heures d'ouverture de la Mairie

Mairie : 04 92 77 99 00

du lundi au jeudi

9 h à 12 h – 14 h à 17 h 30

le vendredi

9 h à 12 h – 14 h à 16 h 30

**le samedi matin 9 h à 12 h**

### Les numéros utiles

N° Urgences et médecin de garde : 15

Pompiers : 18 et 112 (portables)

Gendarmerie : 17

Hôpital : 04 92 70 10 00

Pharmacie : 04 92 77 80 26

Ambulances : 04 92 77 97 66

Bureau de Tourisme : 04 92 77 99 09

Déclic Météo : 08 92 68 08 08

Crèche Halte Garderie : 04 92 77 76 66

Centre Loisirs (12 à 16 ans) : 04 92 77 73 74

Centre Aéré (5 à 12 ans) : 04 92 77 78 19

Le Riézois paraît tous les trois mois.

Toute suggestion ou demande de publication est à adresser à Jean-Paul Faucon sur l'adresse [faucon1@wanadoo.fr](mailto:faucon1@wanadoo.fr) ou à Gérard Pierrot sur l'adresse [g.pierrot@tiscali.fr](mailto:g.pierrot@tiscali.fr) avant le 15 mars 2005 pour la prochaine parution.

Maquette et mise en page réalisées par la Commission Municipale Communication et Relations Publiques.